

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

#### **Service de la Gestion et de la Planification des Immeubles** **Direction de la gestion des projets immobiliers**

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

**Catégorie :** Travaux de construction

**Appel d'offres :** IMM-15821

**Descriptif :** Travaux d'aménagement du centre Sanaaq

**Date d'ouverture :** **Jeudi 7 avril 2022**

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [immeubles.soumissions@montreal.ca](mailto:immeubles.soumissions@montreal.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **Lundi 7 mars 2022**

**Visite supervisée des lieux :**  Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le **16 mars 2022 à 13h30**, à l'adresse courriel suivante : [immeubles.soumissions@montreal.ca](mailto:immeubles.soumissions@montreal.ca).

Les visites auront lieu : **les 14, 15, 16, 17, 18 mars 2022 entre 9h et 15h.**

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 7 mars 2022

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat

---

Journaux de publication : Le Devoir \_X\_ Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

**Système à deux enveloppes :** oui \_\_\_\_\_ non \_X\_

**Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ?** \_\_\_\_\_

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version mars 2019